

CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS  
Direction de la Prospective, du Plan et de l'Évaluation  
Direction de l'Action Économique

# Les modifications de la Politique Agricole Commune : conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais

Etude prospective sur les évolutions souhaitables de l'agriculture et des  
politiques publiques régionales d'accompagnement

## Résumé

Juillet 2005

## METHODE DE TRAVAIL :

Il s'agit d'une **étude prospective à 10 ans** (horizon 2015) sur l'évolution de l'agriculture du Nord-Pas de Calais suite à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de juin 2003. La première partie concerne les conséquences sur l'économie agricole régionale; la seconde, les impacts environnementaux et territoriaux, tandis que la troisième précise des pistes d'interventions possibles.

Le travail a été co-piloté, au sein du Conseil régional Nord Pas de Calais, par la Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation (financeur) et la Direction de l'Action Economique; ont également été associés la Chambre Régionale d'Agriculture et les services de l'Etat.

Pendant plus d'une année (mars 2004-juin 2005), l'étude a mobilisé largement le milieu agricole et le monde rural, à travers des groupes de travail thématiques et territoriaux. L'objectif était de parvenir à une **vision partagée entre le monde agricole et les collectivités territoriales sur l'évolution de l'agriculture et sa place future dans notre région.**

Tel est le champ de l'étude, qui n'a donc pas abordé les problématiques de formation, de valorisation des productions, ..., enjeux qui mériteront des approfondissements dans le cadre des différents schémas qu'élabore actuellement le Conseil régional Nord Pas de Calais (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, Schéma Régional de Développement Economique, Schéma Régional des Formations, ...).

## PRINCIPALES CONCLUSIONS :

1- Aujourd'hui, l'agriculture régionale représente **16 500 exploitations** agricoles (dont 12 300 dites professionnelles, c'est à dire mobilisant au moins un  $\frac{3}{4}$  temps) et une **population agricole active de 25 300 personnes**. La surface agricole (SAU) moyenne d'une exploitation professionnelle est de **65 ha** (données 2003).

Depuis 2000, le montant des aides PAC qui sont distribuées en région sont de l'ordre de :

- **230 millions €an sur le premier pilier de la PAC** (c'est-à-dire les aides qui sont directement proportionnelles aux capacités de production);
- **9 millions €an sur le second pilier** (c'est-à-dire les aides liées à la politique des structures, aux programmes agro-environnementaux et au développement rural).

Selon les tendances mises à jour dans l'étude, et si rien n'est modifié, le nombre d'exploitations professionnelles en 2015 pourrait être de **7 300 (- 41 %)** et la SAU moyenne s'élèverait à **109 ha (+ 67 %)**.

- 2- La dernière réforme de la PAC ne représente pas une rupture, mais **un prolongement des tendances engagées depuis les années 80-90**.

Elle aura pour effet d'accélérer les tendances lourdes des mutations agricoles, notamment à travers la mise en place du découplage des aides de la production et du Droit à Paiement Unique (DPU) :

- une diminution des revenus liés à la vente des produits,
- l'apparition de nouveaux débouchés, notamment non alimentaires (écomatériaux, cosmétique, ...)
- le développement de nouvelles activités (diversification, accueil, services),
- l'élargissement des interlocuteurs dans les territoires,
- l'augmentation de la pression réglementaire, en particulier dans le domaine environnemental.

- 3- L'adaptation à ces mutations ne passe plus par la promotion d'un modèle unique d'agriculture.

Plusieurs modèles d'exploitations sont envisageables en théorie, et se combinent en pratique :

- des exploitations productives approvisionnant des industries alimentaires performantes,
- des exploitations proposant des produits typés vendus à travers des circuits courts,
- des exploitations offrant des services et des aménités,
- des exploitations à vocation patrimoniale.

Ainsi, de par ses spécificités historiques et géographiques, l'agriculture du Nord-Pas de Calais, mais également **chacune de ses exploitations**, se caractérisent par **leur caractère multifonctionnel**.

- 4- **Le territoire** devient un des moteurs essentiels du développement. Si, d'un côté, on s'achemine vers un renforcement de la spécialisation des bassins de production, on verra également se développer des **projets ascendants**, issus des territoires, associant socioprofessionnels et intercommunalités (exemple du projet "*Campagnes lilloises*" ou de celui du pays des 7 vallées).

Les Parcs pourraient, tout particulièrement, être des lieux d'expérimentation à partir desquels seraient diffusées les pratiques exemplaires.

5- **L'environnement** s'impose à l'ensemble des agriculteurs à travers la mise en œuvre de l'écoconditionnalité, une des modifications majeures qu'apporte la réforme de la PAC 2003.

Dans ce domaine, il reste cependant à progresser sur la définition d'objectifs communs en matière environnementale, le principal défi à relever étant celui de l'eau.

La profonde modification de pratiques que ces évolutions vont impliquer demandera un accompagnement important des agriculteurs.

A terme (2015), l'enjeu serait que l'environnement devienne une donnée prise en compte spontanément dans les pratiques des agriculteurs.

6- Finalement, afin de favoriser l'adaptation de l'agriculture du Nord-Pas de Calais, **les stratégies politiques et professionnelles pourraient s'appuyer sur 4 piliers d'intervention** :

- **une modernisation de l'exploitation agricole,**
- **le développement de la diversification des produits et des services proposés par les exploitations,**
- **une protection renforcée de l'environnement,**
- **une gestion partagée du foncier.**

Il y a donc matière à porter un message positif fort aux agriculteurs du Nord-Pas de Calais, de manière à leur redonner des perspectives. L'agriculture régionale dispose de nombreux atouts et a la capacité, plus que d'autres, de se saisir des opportunités issues de la réforme.

Suite à ce travail prospectif, une réorientation de la politique agricole régionale sera mise en chantier dans les mois qui viennent. Un accent particulier sera mis sur les spécificités de l'agriculture périurbaine, caractéristique forte de la situation régionale.